INTERCOMMUNALITÉ

Grande Pévèle : il reste deux mois pour régler les questions qui fâchent

Une cinquantaine d'élus des différentes collectivités concernées avaient fait le déplacement jusqu'à Wahagnies, lundi soir.

Pour la première fois depuis l'annonce de la fusion des collectivités devant aboutir à la grande intercommunalité de la Pévèle et du Carembault, tous les élus des structures concernées étaient invités à se réunir autour du sous-préfet de l'arrondissement de Lille. Histoire de connaître le calendrier de la fusion, et d'évoquer les questions qui leur tiennent à cœur, sur le fond comme sur la forme.

PAR OLIVIER HENNION
seclin@lavoixdunord.fr
PHOTOS « LA VOIX »

Certes, l'espace François-Mitterrand de Wahagnies n'est pas le palais de la Livadia où furent signés les accords de Yalta à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais pour le symbole on retiendra que cette salle accueillit la première réunion plénière des élus des collectivités (*) « invitées » à fusionner pour donner naissance à la Grande Pévèle (nom provisoire et non officiel). Tous les conseillers communautaires actuels n'avaient pas fait le déplacement, certains ayant déjà compris que l'avenir s'écrirait sans eux, ce qu'a confirmé d'entrée le sous-préfet en charge de l'arrondissement de Lille : « *On ne vous demande pas d'avoir tout réglé au 31 décembre. Des échéances sont prévues pour préparer l'avenir notamment dans le domaine des compétences. Votre priorité est de tracer les statuts de la future intercommunalité, d'organiser l'élection des deux conseils communautaires, le transitoire jusqu'aux municipales et le définitif à partir d'avril 2014 ainsi que d'établir le siège et le nom du futur établissement public* ». Jouant à la fois le « gentil flic » et le « méchant flic », le sous-préfet précisait dans la foulée qu'il n'avait « *aucune inquiétude : vous serez prêts !* » Tout en rappelant que « *si les communes ne se mettent pas d'accord sur ces points, c'est la préfecture qui tranchera* ».

Dans la foulée, Jean-Marie Ruhant (maire de Wahagnies) et Jean-Luc Detavernier (maire d'Aix-lez-Orchies), les pilotes de la fusion, présentèrent le calendrier qui s'impose à toutes les communes : chaque conseil municipal vote avant le 31 août la composition (en nombre) des conseils transitoire et définitif ; dépôt du lieu du siège en préfecture le 15 septembre ; débats et adoption des statuts par toutes les communes dès l'automne, et au plus tard avant le 31 décembre, sous peine de voir la préfecture mettre sous nez dans le dossier. Le nombre de conseillers communautaires sera de 52 à 63 avec comme seul critère pris en compte, le poids démographique de chaque commune. Ensuite, toutes les compétences des anciennes entités seront reprises en compte par la nouvelle intercommunalité durant deux ans, le temps pour le nouveau conseil de faire le tri dans les compétences et d'harmoniser les pratiques comme la fiscalité locale. Tout le personnel des actuelles collectivités, soit 123 personnes, sera réintégré dans la nouvelle entité avec l'ensemble des droits et de l'ancienneté de chacun. « *mais sans garantie d'occuper à terme le même poste, sur le même site* ». Là aussi, les deux ans qui suivront la mise en œuvre de la Grande Pévèle permettront de travailler à une harmonisation.

Ce ne sont pas les risques de ruptures de services à la population qui ont occupé la séance des questions.

Pour les citoyens, donc, le changement devrait être indolore : « *Je n'imagine pas que du fait de ce changement d'intercommunalité, on ne soit pas en mesure d'assurer les centres de loisirs de février pour les enfants, ou le versement des salaires des agents à la fin janvier* », s'emportait Thierry Lazaro à la suite d'une intervention lourde de pessimisme du maire de Templeuve Luc Monnet. Concrètement, ce ne sont d'ailleurs pas les risques de ruptures de services à la population qui ont occupé la séance des questions-réponses, mais bien la prise en compte du poids de chaque commune dans le futur exécutif selon sa population.

Des élus d'Ostricourt, de Cysoing ou de Gondecourt demandant un élu de plus pour les communes de 3 ou 4000 habitants afin de compenser les pouvoirs des petites communes (ce qui mène à 59 conseillers)... Tandis que Thierry Lazaro proposait de placer la barre à 5000 habitants (pour 55 conseillers)... Bref, rien qui ne soit de l'ordre de la cuisine interne.

Dans le même genre, la seule prise de becs de la soirée fut la conséquence de l'annonce par le maire Jean-Marie Ruhant de la localisation du siège de la future intercommunalité en mairie de Pont-à-Marcq. « *Ce sujet n'a pas été tranché et mérite discussion,* s'enflammait Luc Monnet. *Nous étions sur trois sites potentiels : Orchies, Templeuve et Pont-à-Marcq, et rien n'a été décidé. Je ne pense d'ailleurs pas que la trésorerie de Pont-à-Marcq soit en mesure d'assurer le paiement des salaires des 123 agents dès janvier* ». Thierry Lazaro et Dominique Bailly renvoyèrent toutes ces questions qui fâchent à une prochaine (et urgente) « conférence des présidents » histoire d'éviter un étalage de linge sale en séance plénière. Et dire qu'il ne reste plus que deux mois aux 38 communes concernées pour voter dans les mêmes termes la composition des futurs conseils communautaires... ■

▶ **(*) Communauté de communes du Pays de Pévèle, communauté de communes du Carembault, communauté de communes du Sud pévélois, Cœur de Pévèle, Espace en Pévèle et la ville de Pont-à-Marcq.**

Voix du Nord du 26 juin 2013